



Vise de procédure sur procès verbal pour excès de vitesse

Par **qboullier**, le 17/11/2015 à 16:46

Bonjour,

J'ai été pris au jumelle pour une vitesse de + de 40kmh mais - de 50kmh.

Sur le procès verbal qui ma été remis ne figure pas le N° du procès verbal, est ce que cela peut être un vise de forme ?

Merci de votre aide.

Quentin

Par **Lag0**, le 17/11/2015 à 17:09

[citation]Sur le procès verbal qui ma été remis [/citation]

Bonjour,

On ne vous remet pas le procès verbal, mais l'avis de contravention. Le procès verbal est versé au dossier.

Par **qboullier**, le 17/11/2015 à 17:16

Merci pour votre réponse.

Cordialement,